

Délibération du CHSCT du 10 septembre 2020

Le CHSCT 31 est attaché à la protection sanitaire des agents des administrations de son ressort. Pour autant, il demeure également attentif aux conditions de vie au travail de l'ensemble des agents.

En conséquence, nous demandons que soient mises en œuvre les dispositions suivantes :

- mise à disposition des agents qui le souhaitent de masques chirurgicaux en lieu et place des masques dits «grand public» ;
- un courrier du président du CHSCT au préfet faisant remonter ce besoin en masques chirurgicaux pour une prochaine commande ;
- l'application des **instructions de nettoyage renforcé** dans l'ensemble des services. A ce titre, nous demandons que les prestations supplémentaires liées au Covid soit confiées à des prestataires autres que la société ISS ;
- une campagne de communication renforcée sur les mesures d'hygiène (lavage des mains, désinfection au gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée des bâtiments ...) ;
- le renforcement des mesures barrières dans les restaurants administratifs (positionnement en quinconce des rationnaires par exemple) ;
- L'organisation de comités techniques en formation CHSCT spécifiquement dédiés à la réflexion sur l'extension du télétravail, ses conséquences sur l'organisation du travail à domicile et dans les services.